



Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural, salle Salanque, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.

Étaient présents : MM. Alain GOT ; Laurence de BESOMBES ; Michel FONVIEILLE ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Pascale PELOUS ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Sandra PARRAGA ; Laurent MALET ; Sonia DJERIOU-BOUTOUBA ; Christian LLENSE ; Magaly MACHET ; Franck CAVAGNA ; Barbara BARRERA ; Christophe DEVISE ; Olga LAFITTE ; Cédrik PANIS ; Carmen FAY ; José VIEGAS ; Olivia OLIVE ; Julien DESTAVILLE ; Célia SALAUN ; René BAUS ; Guy CALVIGNAC ; Martine GALDEANO ; Fabien CORPETTO ; Frédérique PARENT ; François MORENO ; Eliane PEDROSA ; Marie-José AMIGOU.

Représentés : Jean-Louis ALIET qui donne procuration à Alain GOT ; Matthieu DURAND qui donne procuration à Laurence de BESOMBES.

Date convocation : 10 juin 2021

Nombre de membres	(Afférents au Conseil Municipal	: 33
	(En exercice	: 33
	(Qui ont pris part à la délibération	: 33

Madame Célia SALAUN est élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal :

- **INSTALLE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Madame Eliane PÉDROSA en qualité de conseiller municipal,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021,
- **PREND ACTE** des subventions obtenues par la commune,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, d'attribuer aux associations de type « Loi 1901 » de la commune de Saint Laurent de la Salanque, les subventions au titre de l'exercice 2021,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association FOOTBALL CLUB LAURENTIN pour l'année 2021 telle qu'annexée au présent rapport,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le contrat de sponsoring à intervenir entre la commune et Monsieur Elie ROUSSELOT et **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés** de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) afin de le soutenir dans sa carrière sportive durant la saison 2021,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, d'attribuer à l'Association des Déficitaires en alpha-1 antitrypsine, maladie génétique rare due à un défaut de production de protéine appelée alpha-1-antitrypsine, qui en quantité trop faible dans le sang, n'assure plus un rôle protecteur des poumons, une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € (deux cents euros) dans le cadre de sa participation à « La Course des Héros »,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, dans le cadre de la passation d'un marché public selon la procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation d'une cantine scolaire sur le site de l'école primaire Pablo Casals, d'attribuer les marchés à intervenir suivants :

Lots	Entreprises	Montants marchés
. Lot 1A – Renforcement de sol	Entreprise INCLUSOL	23 280,00 € TTC
. Lot 1B – Gros œuvre démolition	Entreprise VILLALONGUE	288 000,00 € TTC
. Lot 2 – Etanchéité	Entreprise LCY	48 000,00 € TTC
. Lot 3 – Enduits de façade	Entreprise GBF	28 680,00 € TTC
. Lot 4 – Menuiseries extérieures	Entreprise CONFORT ALU	49 800,00 € TTC
. Lot 5 – Cloisons doublages – Faux plafonds et isolation	Entreprise DA COSTA	35 400,00 € TTC
. Lot 6 – Menuiseries intérieures	Entreprise DECAL	10 200,00 € TTC
. Lot 7 – Carrelage et faïence	Entreprise MEDRANO ROQUES	40 200,01 € TTC
. Lot 8 – Serrurerie	Entreprise FSM	95 007,42 € TTC
. Lot 9 – Peinture	Entreprise BOIX et FABRE	15 728,34 € TTC
. Lot 10 – Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires	Entreprise FLUIDE CONCEPT	101 880,00 € TTC
. Lot 11 – Electricité générale	Entreprise INEO	57 540,04 € TTC
. Lot 12 – Equipement de cuisine	Entreprise ORTA	72 840,00 € TTC
. Lot 13 – Cloisons isothermes	Entreprise ORTA	45 600,00 € TTC
. Lot 14 – VRD	Entreprise BAULT 66	69 518,64 € TTC
	Total.....	981 674,45 € TTC

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de l'avenant 13/A092 quinquies à la convention passée avec l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée afférente à l'acquisition, pour le compte de la commune, d'une parcelle cadastrée AE n° 35, sise lieudit « La torre » à Saint-Laurent de la Salanque, d'une superficie de 26 259 m² appartenant aux Consorts MARC – VILLASÉQUE, suite au changement de la durée de portage de 5 ans à 10 ans.

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de solliciter auprès des services de l'Etat, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2021 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales une subvention d'un montant le plus élevé possible permettant le financement d'actions en faveur de la jeunesse.

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le projet de convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et ENEDIS dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier le tableau du personnel communal comme suit :

- **SUPPRIMER**, à compter du 1^{er} juillet 2021, dans la catégorie des emplois permanents stagiaires et titulaires, les postes devenus vacants :
 - 1 emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint à TC
 - 1 poste d'Attaché Principal à TC
 - 2 postes d'Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} classe à TC
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise à TNC 30/35^{ème}
 - 1 poste d'Adjoint Technique à TNC 25/35^{ème}
 - 1 poste d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe à TC

- 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à TC
- 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à TNC 25/35^{ème}

- **CRÉER**, dans la catégorie des emplois permanents, stagiaires et titulaires, dans le cadre des avancements de grades et suite à réussite à un concours, à compter du 1^{er} juillet 2021, les postes suivants :
 - 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe à TC
 - 3 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe à TC
 - 2 postes d'Agents de Maîtrise Principaux à TC
 - 1 poste d'Agent Social Principal de 1^{ère} classe à TNC 30/35^{ème}
 - 1 poste d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe à TNC 28/35^{ème}
 - 1 poste d'Attaché Hors Classe à TC
 - 1 poste de Chef de Service Principal de 2^{ème} classe de Police Municipale à TC

- **CRÉER**, dans la catégorie des emplois non permanents, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, les postes suivants :
 - 3 postes d'Adjoints Techniques, à temps complet
 - 2 postes d'Adjoints d'Animation, à temps non complet
 - 1 poste d'Agent Social, à temps complet
 - 2 postes d'Adjoints Administratifs, à temps complet

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale « Le Petit Prince » comme proposé par Monsieur le Maire,

- **PREND ACTE**, du relevé des décisions prises par Monsieur le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-051 du 2 octobre 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la liste des immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'a pas fait usage de ce droit.